Les Baux-de-Provence et les carrières de lumières

Les Baux-de-Provence et les carrières de lumières



Durée : 4h30 · Type : Dynamique

Départ en autocar vers les Baux de Provence, un des plus beaux villages de France. Il est situé au cœur des Alpilles sur un plateau rocheux. Le village domine des paysages exceptionnels sur Arles, la Camargue et les Alpilles et vous offre des panoramas à vous couper le souffle. Cette immense et superbe forteresse de pierre est sans conteste un des must de la Provence. C'est après la seconde guerre mondiale que le tourisme se développe, avec l'arrivée de Raymond Thuillier qui contribue à la renommée internationale des Baux en ouvrant le célèbre "Oustau de Baumanière", un grand restaurant gastronomique où se succèdent les célébrités et personnages politiques importants de l'époque. En 1966, André Malraux inscrit par décret l'ensemble de la commune sous la protection du Ministère de la Culture et de l'Environnement. Une période de renaissance et de réhabilitation débute pour la petite cité, qui avait été oubliée depuis la révolution et qui lui vaudra, en 1998, son classement parmi "Les Plus Beaux Villages de France.

Au pied des Baux dans un lieu chargé de mystère nommé le Val d'Enfer se trouvent les carrières de lumières. Ce sont d'anciennes carrières de calcaire ayant servi à la construction du village. La singularité de ces espaces a stimulé la créativité de nombreux artistes, Dante y trouva le cadre idéal pour l'intrigue de sa Divine Comédie, Gounod y créa son opéra Mireille, Jean Cocteau y tourna Le Testament d'Orphée. Aujourd'hui elles abritent chaque année une exposition numérique immersive consacrée à un grand nom de l'Histoire de l'Art. Des représentations de chefs-d'œuvre sont projetées sur les immenses parois, les piliers et les sols de la carrière. Elles vous transportent en musique dans des mondes colorés. Une centaine de vidéoprojecteurs retranscrivent des images sur plus de 7000 m^2 de surface. Retour à bord.

REMARQUES

- L'ordre des visites pourra être modifié.

- Les horaires sont donnés à titre indicatif.